

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du VENDREDI 13 Septembre 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAIGLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

POLOGNE.

De Varsovie, le 17 août.

L'AMBASSADEUR de Russie a transmis, le 13 de ce mois, une note aux états, qui étoit accompagnée des lettres de ratification du dernier traité de la part de l'impératrice; il a demandé la ratification des états du même traité, & promis, au nom de l'impératrice, qu'à cette condition elle prendra les mesures nécessaires pour faire payer à la république les arrérages d'impôts que doivent les provinces qui viennent de passer sous sa domination.

Les ministres étrangers reviennent ici de G odno; celui d'Angleterre est déjà revenu. — La diete finira très-incessamment; l'affaire de la Prusse une fois arrangée, il ne lui reste plus d'occupation politique.

FRANCE.

ARMÉES DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Camp retranché du Mas-Ros, 1^{er}. septembre.

On nous annonce qu'il vient de nous arriver un renfort de trois bataillons. Ils se sont arrêtés à Salces, petit village éloigné de cinq lieues de Perpignan, & défendu par un petit fort. Les ennemis, dont le nombre est beaucoup plus considérable que le nôtre, cherchent à nous cerner. Une de leurs colonnes s'est portée du côté de Salces; mais le petit fort qui commande le chemin du ci-devant Languedoc les empêchera d'exécuter leur projet. Au bout du compte, nous ne devons pas nous en inquiéter; laissons les Espagnols diviser leurs forces, & nous verrons beau jeu. Notre camp irrite leur cupidité; mais qu'ils y prennent garde, cet os est difficile à ronger, ils finiroient par s'y casser les dents. Le brave Dagobert vient d'opérer une puissante diversion. On assure que Richardos a détaché des troupes pour aller au secours de Puicera. Si la rédaction des rebelles Lyonnais pouvoit maintenant nous amener un renfort de dix à douze mille hommes, nous pourrions imiter l'exemple de Dagobert. Nous sommes fort tranquilles aujourd'hui. Le canon ne roule pas.

De Paris, le 13 septembre.

On écrit de Londres que les cours de Saint-James & de Berlin viennent de conclure un traité d'alliance offensif & défensif. Le roi d'Angleterre a garanti au roi de Prusse les

états conquis en vertu du partage de la Pologne, & ce dernier prince s'est engagé, de son côté, à porter tout l'effort de ses armes sur le territoire françois, pour terminer le plutôt possible une guerre qui met toute l'Europe sous les armes. On publie aussi qu'en conséquence des nouveaux plans, la flotte russe se joindra à la flotte commandée par l'amiral Howe; mais cette jonction ne peut point s'effectuer cette campagne, puisque des avis certains annoncent que la flotte russe est rentrée dans la Baltique.

La prise d'Ypres, annoncée aux Jacobins, n'est pas connue officiellement, puisque le comité de salut public ne l'a pas confirmée. Les Autrichiens ont ouvert la tranchée devant le Quesnoy; Cambrai est toujours cerné; les possessions, le district de Saint-Quentin, sont envahis par l'ennemi; mais les succès brillans de l'armée de la république devant Dunkerque, la levée du siège de cette ville, le courage qui anime les habitans des départemens frontières, nous font espérer que bientôt le territoire de la république sera délivré des hordes des Autrichiens qui le ravagent.

Les subsistances arrivent en abondance à Paris; l'armée révolutionnaire s'organise; une proclamation solennelle faite dans les sections presse la levée des soldats républicains; des forges, des ateliers se préparent avec activité; les gens suspects sont arrêtés; les autorités constituées s'occupent, par des mesures vigoureuses, à prévenir les complots des malveillans, & à entretenir le feu sacré de la liberté qui embrâse tous les bons citoyens. Le peuple admire en silence les grands travaux de la convention, obéit aux loix, & reste calme au milieu des grands événemens qui se préparent.

On a dénoncé à la dernière séance des Cordeliers Bourdon de l'Oise & Goupilleau. Brutus a demandé de sommer la convention nationale de porter le décret d'accusation contre ces deux députés: que la guillotine soit en permanence, & que sous deux fois vingt-quatre heures la tête de ces deux députés indique à Brissot le sort qui l'attend. Cette société a arrêté qu'elle se réuniroit aux Jacobins pour présenter à la convention une pétition à ce sujet.

Le jeune Pitt, qui a été conduit à l'Abbaye, n'est point le neveu du premier ministre de l'Angleterre; c'est un homme de 70 ans, négociant de son métier, vivant aux environs de Dinan depuis 30 ans.

Les dernières lettres de l'armée de Lyon, lues aux Jacobins, ne sont pas satisfaisantes ; on écrit du quartier-général de Limonay, que si ce siège traîne en longueur, c'est que l'artillerie manque ; celle qu'on a ne vaut rien ; on en attend un convoi du fort Barreau ; quatre-vingt-dix-neuf hommes seulement de la garnison de Valenciennes sont arrivés à Mâcon, encore sont-ils tout nus ; ils n'ont pas même de briquet. Le général Nicolas, attendu depuis un mois par les armées qui sont devant Lyon pour fermer la route du Bourbonnois, couper aux Lyonnais les provisions de ce côté, & les empêcher de se coaliser avec les départemens voisins, vient de se laisser prendre avec sa troupe : on ne dit pas de combien elle étoit composée.

Le maire de Paris vient de faire publier l'avis suivant aux 48 sections :

C I T O Y E N S .

Je viens d'être instruit que, par une interprétation perfide & fautive de la loi sur les étrangers, les malveillans travailloient déjà le peuple dans la personne des artisans, ouvriers & artistes étrangers, & sur-tout Anglois, Allemands, en leur faisant accroire qu'il s'agissoit de leur expulsion ou réclusion. La convention, informée de cette nouvelle manœuvre, vient de rendre tout-à-l'heure un décret ampliatif & interprétatif, qui ne laisse aucun doute sur l'intention qu'elle a toujours eue de ne point troubler la tranquillité d'une portion du peuple aussi précieuse, & du civisme de laquelle elle n'a jamais douté. Ce ne sont point ces étrangers échappés à la tyrannie de nos ennemis qui portent obstacle à notre liberté ; ils la chérissent trop eux-mêmes. En conséquence, & pour éviter plus rapidement aux manœuvres dont il s'agit, j'ai cru devoir vous donner cet avis, pour que vous rassuriez les citoyens qui auroient pu en concevoir des alarmes.

Le maire de Paris. PACHE.

Jean-Charles Bain, âgé de 40 ans, huissier, atteint & convaincu d'avoir arboré la cocarde blanche, lors de l'évacuation de la ville d'Angers par les patriotes ; d'avoir, en outre, trémpé dans une conspiration qui a éclaté dans le département de Mayenne & Loire, a été condamné à la peine de mort par le tribunal révolutionnaire. Son exécution a eu lieu avant-hier sur la place de la Révolution.

Jean Le-scuyer, ferrurier, prévenu d'avoir voulu enrôler pour les émigrés, a été acquitté de l'accusation intentée contre lui.

Lettre du général Dagobert au ministre de la guerre, datée de Puicerda, le 30 août 1793.

« J'ai eu l'honneur de vous informer avant-hier de la victoire que les troupes de la république venoient de remporter sur les Espagnols, en s'emparant de leur camp & de leur artillerie. Le même jour je vins camper à une lieue d'ici ; & hier matin, sans qu'il m'en coûtât ni bombes ni coups de canon, je m'emparai de Puicerda, & bientôt après de Belver ; je me suis même avancé le long de la gorge de la Sagre, jusqu'à trois lieues d'Urgel, sans avoir pu joindre l'ennemi, qui, frappé d'épouvante, s'enfuyoit à toutes jambes. Je vous le répète, citoyen ministre, si j'avois eu seulement 100 hommes, même 50 de cavalerie, il ne s'en seroit peut-être pas sauvé un. Ainsi, en 24 heures, j'ai remis sous le drapeau tricolore la vallée de Carol, la Cerdagne françoise, & soumis à la république toute la Cerdagne espagnole.

» Par les magasins de toute espèce que l'ennemi avoit

rassemblés dans Puicerda, on peut juger qu'il avoit de grands projets ; nous les avons heureusement fait avorter. Je ne vous ai point parlé, citoyen ministre, des pertes que nous avons fait dans cette journée, & je ne peux même encore, ayant été continuellement dans l'action, & n'ayant pu prendre les renseignemens nécessaires, vous en faire un détail fort exact ; je peux seulement dire que nous avons infiniment moins perdu que l'ennemi. Nous estimons sa perte au moins de 300 hommes tués ou blessés, & une soixantaine de prisonniers, parmi lesquels se trouvent 9 officiers, dont 2 lieutenans-colonels. Nous avons eu quelques officiers blessés, entr'autres un lieutenant d'artillerie qui a reçu peut-être vingt coups de sabre.

» Le général de brigade Ponisot sembloit avoit communiqué son énergie & son courage à la colonne de gauche qu'il commandoit : comme j'avois fondé mes espérances sur le succès de cette colonne, je fus la joindre, & je chargeai à sa tête la droite du camp ennemi avec une telle impétuosité, que sa déroute fut complète, & que pendant près d'un quart de lieue nos soldats le poursuivirent avec une telle vitesse, qu'il n'avoit pas le tems de regarder derrière lui.

» Je ne dois pas laisser échapper cette occasion de réclamer votre justice pour les officiers qui se sont distingués dans cette journée. Je vous demanderai donc une place d'adjudant général pour le citoyen Chabales, lieutenant colonel, adjoint de l'état-major du Mont-Libre, à qui j'accordai d'en faire les fonctions, qui rangea l'armée en bataille, & qui eut, pendant le combat, son cheval tué sous lui. Je demande pareillement une place d'adjudant-général pour le citoyen David, officier dans la légion du Nord, adjoint aux adjudans généraux de l'armée.

» Quoique le citoyen Voulan, chef de brigade, commandant le Mont-Libre, ne fût pas au combat, l'activité que ce vieux militaire met dans le commandement que lui est confié, exige que je vous demande pour lui le grade de général de brigade. Je vous demanderai pareillement, pour le citoyen Marbot, d'adjudant-général, le grade de chef de brigade. Je vais me rapprocher du Mont-Libre, pour être plus à portée d'observer l'ennemi. Quoique le délabrement de ma santé ait dû naturellement me faire refuser le commandement d'une armée qui n'existoit pas, j'ai néanmoins recueilli mes forces, & je m'applaudis d'avoir pu contribuer à dégager ce pays. Mais si-tôt qu'il sera possible, je vous serai bien obligé, citoyen ministre, de me mettre du nombre de ceux qui ont besoin de repos, & à qui vous voudrez bien en accorder.

Signé, DAGOBERT.

C O M M U N E D E P A R I S .

L'extrait du procès-verbal des perquisitions faites chez Marie-Antoinette (1), étoit ainsi conçu :

« Nous, administrateurs de police, en vertu de l'injonction du comité de sûreté générale de la convention nationale, datée d'hier, nous sommes transportés à la chambre occupée par la veuve Capet, où étant, l'avons sommée de nous remettre ses bagues & joyaux, ce qu'elle a fait à l'instant ; ils consistent en un anneau d'or, une bague en or, une autre à pierre & à talisman, une à pivot, émaillée ; une autre en forme de petit collier, une montre à répétition, plusieurs cachets en or, dont un porte pour légende, l'amour & la fidélité ; une médaille en or avec sa chaîne d'or ; tous ces objets contenant divers chiffres, lettres & hiéroglyphes.

» Lecture à elle faite du présent, a dit icelui contenir vérité, & a signé avec nous....

(1) Voyez notre numéro d'hier.

» Et à l'citoyen Ricgendarmes citoyenne F de la veuve appartenans de la maison notre rappo Richard, co les mêmes d'observer à avons ordon maire à la conligne de l'acte porte à l'instant c

Le conse les sections teroient por mission nou

Chaunct une loi qui tiendroient tances, ain tils à ces m comme con roient des t toyens sur

Le mém Quarité, au sines, éto tionnaires d éabl une roit sortie de d.ux of

On reave à faire dou dans la ma gardé que

Un mem des sections au corps m

La sectio avoit formé du peuple.

La sectio l'un de ses recevoir mil fait de man police).

C o

(1

Sui

Une lettre détail des p forcer les a l'arrestation

Le conse l'armée d'U le citoyen C

» Et à l'instant, nous étant transportés au domicile du citoyen Richard, concierge, où nous avons invité les deux gendarmes qui étoient de garde chez la veuve Capet, & la citoyenne Harel, de se retirer, & d'emporter de la chambre de la veuve Capet les effets qu'ils peuvent y avoir à eux appartenans, & néanmoins leur avons enjoint de ne pas sortir de la maison de justice, jusqu'à ce que nous eussions fait notre rapport au comité de police; avons enjoint au citoyen Richard, concierge, de garder, à l'égard de la veuve Capet, les mêmes mesures de précaution que l'on est dans l'usage d'observer à l'égard des personnes qui sont tenues sur secret; avons ordonné au commandant du poste de poser un factionnaire à la porte de la veuve Capet & en dehors, avec la consigne de ne laisser approcher personne jusqu'à dix pas de ladite porte, que le concierge & son épouse; ce qui a été à l'instant exécuté par le commandant du poste ».

Signés les commissaires administrateurs de police.

Du 11 septembre.

Le conseil général a arrêté que les citoyens inscrits dans les sections pour former l'armée révolutionnaire, se présenteroient pour être scrupuleusement examinés par une commission nommée à cet effet.

Chaumette a fait ensuite arrêter, 1°. qu'il seroit demandé une loi qui punisse de mort les fonctionnaires publics qui ne tiendroient pas la main à l'exécution des loix sur les subsistances, ainsi que des arrêtés des autorités constituées, relatifs à ces mêmes loix; 2°. que le conseil général regardera comme conspirateurs tous boulangers ou autres qui excitent des troubles au sujet du pain, qui effrayeroient les citoyens sur les subsistances.

Le même magistrat ayant annoncé que l'hôpital de la Charité, au lieu de servir d'asyle aux bons sans-culottes indigens, étoit le refuge d'un grand nombre de contre-révolutionnaires & même d'émigrés, il a été arrêté qu'il seroit établi une garde à la Charité, & qu'aucun citoyen ne pourroit sortir ni entrer dans cet hospice qu'avec un laissez-passer de deux officiers nommés à cet effet.

On renvoie au commandant-général une pétition tendante à faire doubler le poste du magasin à poudre qui se trouve dans la maison dite de la révolution; cet établissement n'est gardé que par 24 hommes.

Un membre a demandé que les membres des comités civils des sections fussent salariés. Cette proposition a été renvoyée au corps municipal.

La section du Théâtre-François est venue annoncer qu'elle avoit formé dans son arrondissement une société dite des *Amis du peuple*.

La section de la Halle-aux-Bleds, après avoir annoncé que l'un de ses canonniers avoit perdu trois doigts dans une manœuvre militaire faite à l'Opéra, a demandé qu'il ne fût plus fait de manœuvres militaires sur les théâtres. (Renvoyé à la police).

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Billaut-Varennes).

Suite de la séance du mercredi 11 septembre.

Une lettre d'Orléans, datée du 10 de ce mois, contient le détail des préparatifs qui se font dans cette ville pour renforcer les armées de la Vendée, & des mesures prises pour l'arrestation des malveillans.

Le conseil-exécutif a nommé, pour général en chef de l'armée d'Italie, à la place de Brunet, mis en arrestation, le citoyen Cartaux, général de division: il a nommé aussi

au commandement en chef de l'armée des Alpes, à la place de Kellermann qui étoit destitué, le citoyen Doppet, général de brigade. — Ces choix, approuvés par le comité de salut public, sont confirmés par la convention.

Fourcroy, au nom du comité d'instruction, fait rendre deux décrets; l'un assigne une somme de 6 mille livres pour la continuation des dessins d'animaux qui doivent enrichir la bibliothèque nationale: l'autre porte que les ci-devant académiciens, occupés du travail sur l'uniformité des poids & mesures, continueront provisoirement leurs opérations, sous le nom de *commission temporaire*, recevront leurs pouvoirs du conseil exécutif, seront indemnisés à raison de dix livres par jour, & seront placés dans un local voisin de la salle de la convention.

On prononce la peine de dix années de fers contre tous fonctionnaires publics qui ralentiroient la vente des biens des émigrés.

Un vicaire, commandant de la garde nationale de Bourges, s'est marié: l'évêque Terné envoie le discours qu'il a prononcé en donnant aux conjoints la bénédiction nuptiale.

Dans l'action qui a eu lieu vers Nantes, le 5 de ce mois, & qui a été si glorieuse pour les troupes de la république, un jeune soldat du 67^e. régiment, Kerfaint, est atteint d'une balle au cou; il l'arrache lui-même: *alors*, dit-il gaiement, *renvoyons-là à l'ennemi*: il la met dans son fusil, ajuste un brigand & le couche par terre. — La convention charge le ministre de donner de l'avancement au jeune Kerfaint.

Le terme des pouvoirs du comité de salut public étant arrivé, la convention donne une prolongation d'un mois à l'existence de ce comité.

L'on autorise le conseil exécutif à envoyer dans les départemens & près les armées des agens qui seront soumis à la surveillance du comité de salut public & des représentans députés.

300 mille livres seront mises, chaque mois, jusqu'à nouvel ordre, à la disposition des directeurs de la fabrication des assignats, pour les frais de cette fabrication.

Séance du jeudi 12 septembre.

L'on dénonce un ci-devant grand vicaire d'Arras, qui, convaincu d'émigration par des lettres écrites par lui & datées de Maefricht, demande cependant à se transporter dans le département de la Vendée, pour y obtenir des certificats de résidence. Renvoyé au ministre de la justice. — Ce ministre consulte la convention sur les deux difficultés suivantes: 1°. un émigré doit-il être jugé dans le département de son domicile, ou dans celui où il a été arrêté? 2°. une municipalité peut-elle refuser de marier des personnes qui ne peuvent produire d'actes de naissance? Sur la première question, l'assemblée passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que le tribunal du lieu de l'arrestation est compétent: sur la seconde, elle charge son comité de législation d'examiner s'il ne conviendrait pas de faire suppléer les actes de naissance par des attestations de voisins, portant que les parties n'ont jamais contracté alliance.

Le général Houchard écrit de Dunquerque, en date du 10 de ce mois: — « Enfin les vœux de la nation sont remplis; Dunkerque n'a plus devant ses murs les soldats de la tyrannie. L'attaque du village de Hoondscoote, qui s'est convertie en une bataille de la plus grande conséquence, a fini de mettre la déroute parmi nos ennemis: dans la nuit du 8 au 9, voyant que nous étions maîtres de Hoondscoote, ils ont fait leur retraite de devant Dunquerque à minuit; il en étoit tems pour eux; car le général Landrin entroit à trois heures dans Dunquerque, pour se réunir à la brave gar-

aison & livrer le combat : si ce renfort n'avoit pas suffi, je m'y serois transporté avec 10 mille hommes, & j'aurois recommencé le combat le soir même : ils ont évité cette peine aux troupes de la république, & se sont retirés sur Furnes, laissant en notre pouvoir les bouches à feu & munitions dont j'envoie l'état. Jamais victoire n'a été plus complète & mieux méritée : les troupes de la république en général se sont conduites avec la plus grande valeur ; je vous donnerai des détails une autre fois, car je suis extrêmement pressé, & les rapports particuliers ne sont pas encore arrivés.

Les administrateurs du district de Bergues annoncent qu'un corps de 600 émigrés est enveloppé par nos troupes ; qu'il leur arrive 400 prisonniers, & que 7 mille hommes de troupes de ligne & plusieurs compagnies de cuirassiers passent sous leurs murs, & marchent sur Furnes. — Une autre lettre, écrite par les administrateurs de Dunkerque, porte qu'une colonne de 10 mille hommes, réunie à une partie de la garnison de cette place, se met à la poursuite des ennemis, & que le général Houchard est parti avec un corps formidable.

Les comités réunis des assignats & monnoies & d'instruction publique, présentent un projet qui est adopté en ces termes :

1°. Indépendamment des pièces d'un décime, de cinq centimes & d'un centime, dont la fabrication a été ordonnée le 24 août dernier, il sera fabriqué en bronze des pièces de cinq décimes, en nombre suffisant pour satisfaire aux échanges de petite valeur ; ces pièces seront à la taille de 40 par grave : le remède sera de deux pièces par grave ; il sera évalué moitié en dedans moitié en dehors de ce terme.

2°. Chaque pièce aura pour empreinte la nature assise, faisant jaillir de son sein l'eau de la régénération : le président de la convention y est représenté offrant une coupe aux envoyés des assemblées primaires ; au-dessous sont inscrits les mots : 10 août 1793. La légende est : *régénération française* : au bas est exprimé le différent du directeur. Le revers de la pièce représente deux branches, l'une de chêne, l'autre d'olivier ; au milieu est exprimée la valeur de la pièce, & au-dessous l'ère de la république avec le différent du graveur. La légende est : *république française* : sur la tranche seront gravés en creux les mots *égalité, liberté, indivisibilité*.

3°. Le revers des pièces de cinq centimes, dont la fabrication a été décrétée le 24 août dernier, aura pour légende, au lieu des lettres initiales *ég. . . . lib. . . .*, les mots entiers *égalité, liberté*.

La commune de Bordeaux écrit qu'elle s'occupe de recueillir toutes les pièces relatives aux événemens qui, depuis le 31 mai dernier, ont eu lieu dans cette ville ; elle prie la convention de ne prononcer sur la conduite des Bordelais qu'après qu'elle aura pris connoissance de ces pièces.

Une adresse dans laquelle la société de Bergerac invite les citoyens de Bordeaux à chasser les aristocrates qui les égarent, fournit à un membre l'occasion de demander que tous les ci-devant nobles soient tenus de se rendre, sous huitaine, dans le lieu de leur domicile, pour y être sous la surveillance immédiate de leur municipalité respectives. — Cette motion est décrétée.

L'on accorde une somme de 1319 livres aux peres & meres des volontaires de Vermont qui, le 14 février dernier, furent submergés vers le pont de Sens.

Cambon présente, au nom du comité des finances, un projet de décret tendant à ordonner la suppression de toutes négociations & transports d'effets de commerce sur l'étranger, dont le cours ne seroit pas d'un mois : ce projet sera discuté après l'impression & la distribution.

Le comité de salut public est chargé de faire un rapport sur le projet de Moïse Bayle, relatif au partage des propriétés des habitans des villes contre-révolutionnaires entre les soldats français qui concourent à faire rentrer ces villes dans le devoir.

Bourdon de l'Oise, de retour de la Vendée, dénonce son collègue Gaudin pour avoir corrompu l'esprit public dans la ville des Sables, sa patrie, travaillé les assemblées primaires afin de leur faire rejeter la partie de la constitution relative au gouvernement, & manifesté de l'estime pour les conspirateurs classés de la convention. — L'assemblée décrète le rappel de Gaudin.

Des poursuites sont dirigées contre un grand nombre de défenseurs de la patrie par des créanciers avides ou aristocrates. Un membre propose de décréter que les militaires, tant qu'ils seront employés sur les frontières, ne pourront être poursuivis pour affaires civiles. Cette motion est écartée par l'ordre du jour.

Letourneur, représentant-député, arrive des frontières du Nord ; il donne connoissance de divers arrêtés auxquels il a pris part, & dont l'un a pour objet de faire punir des grenadiers du 100^e régiment qui ont fait entendre les cris : *vive Louis XVII, vive la noblesse*. Le 38^e régiment d'infanterie & le 1^{er} de cavalerie ne partagent pas cet incivisme ; les soldats de ces corps ont mis eux-mêmes en arrestation tous leurs officiers ci-devant nobles, qui ont été renvoyés à 20 lieues des frontières. Généreux comme républicains, ces braves soldats ont demandé des pensions de retraite pour trois de ces officiers qui emportent leur estime & qui ne sont pas favorisés de la fortune ; ils ont offert même d'abandonner une partie de leur solde pour composer ces pensions. Les représentans-députés, sans accepter cette offre, ont cru devoir accorder la demande. — La convention approuve les arrêtés qui ont été pris par les commissaires à Maubeuge.

Le maire de Dunkerque écrit, en date du 10, à onze heures du soir, que la célérité de l'ennemi à fuir montre le degré de sa terreur : le général Houchard marche pour le couper au-delà de Furnes. On apprend l'approche d'un corps de 3 mille hommes de l'armée du Rhin. On ne peut dissimuler que, sans le grand mouvement de l'armée, il auroit fallu peut-être sacrifier 10 mille hommes pour chasser l'ennemi fortement retranché vers Rosendal & sur les Dunes. Nos succès vers cette partie de la frontière ont mis en notre pouvoir 52,000 sacs de charbon de terre, 800 chevaux pour jeter les ponts volans, grande quantité de planches, 800 barrils de poudre, 41 pièces de canon, la majeure partie de siège ; 6 mille boulets de calibre de 24 ; une grande partie de fusils ; des caissons, des pèles, des pioches ; 60 bœufs, des fourrages & beaucoup d'autres objets.

Quelques membres demandent au président s'il y a des nouvelles de Lyon : le président répond qu'il n'y en a pas.

(La suite à demain.)

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.

Lettre J.